



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E12276

VALABLE JUSQU'AU 22/09/2027

ÉDITÉ LE

18/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/1988

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 14/04/2005
150 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ALENCON 2000B51441

Siret : 348 487 513 00049

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 3136680

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 1247002/001 384682/121

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 1247002/001 384682/121

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2026

Raison sociale : S.C.F.

LES PEUPLIERS

ZI

61410 LA FERTE MACE

Téléphone : 02 33 37 13 66

Fax : 02 33 38 22 44

Portable :

Site Internet :

E-mail : entreprise@scf-energies.fr

Responsabilité légale :

RESEAU FJA (515 061 257) / JEAULT FRÉDÉRIC PRÉSIDENT

Effectif moyen : 39

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	04/06/2026
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	21/05/2026
5312	Installation de VMC dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m² Mention RGE	21/05/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	09/06/2022
o Chauffe-Eau Thermodynamique	09/06/2022
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.